MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

UNITE D'ENSEIGNEMENT

Epreuve intégrée de la section : CERTIFICAT EN E-TOURISME & MARKETING DIGITAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE court

Domaine : Sciences économiques et de gestion

|  |
| --- |
| CODE : 714520U32D1 |
| CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 704 |
| DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX |

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2018,

sur avis conforme du Conseil général

|  |
| --- |
| Epreuve intégrée de la section : CERTIFICAT EN  E-TOURISME & MARKETING DIGITAL  enseignement superieur de type court |

1. Finalités de l’unité d’enseignement

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l’article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l’enseignement de promotion sociale de la Communauté française, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

* d’intégrer les savoirs et les techniques relatifs au e-tourisme et au marketing digital à travers l’élaboration et la défense orale d’un travail de fin d’études dans le respect des consignes établies dans le dossier pédagogique et conformément aux dispositions de l’établissement ;
* de faire preuve d’autonomie dans la recherche des informations nécessaires.

1. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet

1. ACQUIS D’APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :

dans le respect des consignes données, dans le respect des règles et usages de la langue française, en utilisant la terminologie internationale, en respectant les règles éthiques et déontologiques de la profession ,

* de présenter un projet en E-tourisme et marketing digital au travers de la réalisation d’un portfolio mettant en exergue des compétences spécifiques à l'E-tourisme et au web marketing acquises durant son cursus, dans des travaux et autres activités d'évaluation ;
* d’y intégrer des propositions stratégiques argumentées ainsi qu’une réflexion argumentée et critique sur son apprentissage et son projet professionnel ;
* d’utiliser les outils de communication adéquats afin de présenter oralement ses résultats.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

* le degré de précision et de clarté tant dans l’expression orale qu’écrite,
* le niveau de sens critique,
* le degré de pertinence de l’argumentation,
* la créativité et le degré d’autonomie atteint,
* le niveau de qualité de la présentation.

1. PROGRAMME

4. 1. Programme pour les étudiants

**L’étudiant sera capable :**

*dans le respect des consignes données, dans le respect des règles et usages de la langue française, en utilisant la terminologie internationale, en respectant les règles éthiques et déontologiques de la profession ,*

* de proposer au chargé de cours, la structure générale de son projet, son développement et de démontrer la faisabilité de son travail ;
* de réaliser un portfolio mettant en exergue des compétences spécifiques à l'e-tourisme et au web marketing acquises durant son cursus, au travers des travaux et autres activités d'évaluation ;
* d’y intégrer des propositions stratégiques argumentées ainsi qu’une réflexion argumentée et critique sur son apprentissage et son projet professionnel ;
* d’utiliser les outils de communication adéquats afin de présenter oralement ses résultats ;
* de participer aux séances collectives et individuelles ;
* d’informer le chargé de cours de l’état d’avancement de son travail ;
* de prendre en compte les conseils prodigués et les remarques émises par le chargé de cours.

4. 2. Programme pour le personnel chargé de l’encadrement

Le chargé de cours communiquera aux étudiants les exigences qualitatives et quantitatives du travail de fin d’études et les critères d’évaluation :

* sur le plan de la structuration du document écrit :
* introduction : explication des objectifs poursuivis, méthodes et techniques développées pour traiter le sujet choisi,
* développement du sujet : synthèse analytique,
* conclusion : évaluation personnelle du travail sur le plan de l’intégration des savoirs, des techniques (cohérence dans l’argumentation, adéquation entre les méthodes et les stratégies développées et les résultats obtenus),
* annexes : les annexes seront explicites et référencées,
* table des matières : cohérence entre la structuration du travail et la table des matières, respect des critères de lisibilité et de présentation formelle,
* bibliographie et sitographie signalétiques : respect des critères de présentation, des techniques professionnelles,
* sur le plan de l’approche qualitative du contenu :
* choix du contenu du portfolio et des propositions stratégiques ;

En outre, il devra :

* organiser des séances individuelles et/ou collectives dans le but de mettre l’étudiant dans les conditions optimales de transparence et de réussite ;
* assurer le suivi de l’étudiant afin de favoriser la mise en œuvre de ses capacités d’auto-évaluation ;
* vérifier l’état d’avancement des travaux, le respect des consignes générales relatives au travail de fin d’études ;
* prodiguer des conseils et motiver l’étudiant dans la recherche de la qualité ;
* réorienter son travail en cas de besoin ;
* préparer l’étudiant à la défense orale de son travail de fin d’études ainsi qu’à l’argumentaire de négociation.

1. CAPITALISATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE DE LA SECTION

La durée de validité des attestations de réussite des unités d’enseignements déterminantes, dans le cadre du processus de capitalisation, ne peut excéder trois ans.

1. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

1. HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT

**Code**

**8.1. Etudiant : 30** périodes. Z

**8.2. Encadrement de l’épreuve intégrée**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dénomination du cours** (1) | **Classement** (1) (5) | **Code U**  (1) (5) | **Nombre de périodes** (1)  - par étudiant (4)  - par groupe d'étudiants (4) |
| Préparation de l'épreuve intégrée de la section | CT | I | 8 |
| Epreuve intégrée de la section | CT | I | 2 |